



Les bas salaires en Région Centre

**Dossier réalisé par l'Insee Centre
à la demande du Conseil Economique et Social du Centre**

Données 2002

Juin 2006

Les bas salaires en région Centre

Données 2002

I. DEFINITION, SOURCE, METHODOLOGIE	3
II. BILAN GENERAL	4
III. SALAIRE ANNUEL MEDIAN : LA POSITION DE LA REGION CENTRE	6
IV. LES SALAIRES EN REGION CENTRE	7
1. SALAIRES MEDIANS, DECILES	7
2. SALAIRES MEDIANS SELON L'AGE, LE SEXE ET L'ACTIVITE	7
V. REPARTITION DES SALAIRES SELON LE NIVEAU DES REMUNERATIONS SALARIALES	8
VI. BAS SALAIRES : LES POPULATIONS LES PLUS TOUCHEES	9
1. LES BAS SALAIRES CONCERNENT DAVANTAGE LES FEMMES ET LES JEUNES	9
2. ZOOM SUR LES JEUNES : LE SALAIRE MEDIAN AUGMENTE AVEC L'AGE	10
3. PLUS DE LA MOITIE DES JEUNES FEMMES TOUCHENT UN BAS SALAIRE	11
4. PRES DE LA MOITIE DES HOMMES TOUCHANT UN BAS SALAIRE ONT MOINS DE 25 ANS	11
5. LE TAUX DE BAS SALAIRE AUGMENTE AVEC LE NOMBRE DE POSTES OCCUPES AU COURS DE L'ANNEE	12
6. LES HOMMES A BAS SALAIRE CHANGENT PLUS SOUVENT DE POSTES QUE LES FEMMES	13
7. LES JEUNES CHANGENT PLUS SOUVENT DE CONTRATS QUE LES SENIORS	14
8. LES FEMMES TRAVAILLENT PLUS A TEMPS PARTIEL QUE LES HOMMES	15
9. LES HOMMES ET LES JEUNES PLUS CONCERNES PAR L'INTERIM	16
10. LE CHOMAGE CONCERNE PLUS LES JEUNES QUE LES SENIORS	17
11. LES SALAIRES A BAS SALAIRE TRAVAILLENT SURTOUT DANS LES COMMERCES ET LES SERVICES	18
12. QUELLE QUE SOIT L'ACTIVITE, LES FEMMES SONT PLUS TOUCHEES PAR LES BAS SALAIRES QUE LES HOMMES	20
VII. ANALYSE PAR ZONE D'EMPLOI	21
1. SALAIRES MEDIANS : UNE FORTE DISPARITE ENTRE ZONE D'EMPLOI	21
2. SALAIRES MEDIANS SELON LE SEXE, L'AGE ET L'ACTIVITE	22
3. LOCALISATION SPATIALE DES BAS SALAIRES	23
4. QUELQUES FACTEURS EXPLICATIFS DES BAS SALAIRES	24
5. REPARTITION DES SALAIRES SELON LEUR NIVEAU DE REMUNERATION SALARIALE	25

I. Définition, source, méthodologie

Définition de la notion de bas salaires

Dans cette étude, l'expression « bas salaire » désigne un faible revenu salarial. Elle ne recouvre pas la notion habituelle qui rapporte le salaire perçu au temps de travail. Ici, il s'agit plutôt d'étudier les revenus des salariés : salaire et primes. Les revenus comprennent en outre les indemnités chômage pour les salariés ayant occupé au moins un poste au cours de l'année.

Un travailleur perçoit un **bas salaire** si l'ensemble des rémunérations liées à son travail (salaires, primes, indemnités chômage) sont inférieures à la moitié du revenu annuel médian. Pour les **très bas salaires**, le seuil correspond au quart du salaire médian.

Le salaire médian a été calculé au niveau de la région Centre. Le seuil de bas salaire est de 6898€ en 2002. Pour le définir en 2003, il a été revalorisé à partir de l'évolution du Smic et passe à 7261€.

Champ de l'étude

L'étude porte sur l'ensemble des salariés, ayant travaillé au moins une fois dans l'année, hormis les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de la sylviculture. Les apprentis et les stagiaires sont exclus, ainsi que le travail saisonnier des étudiants.

Source

Les données utilisées sont issues des Déclarations Annuelles de Données Sociales, documents qui permettent d'obtenir, pour l'ensemble des salariés du secteur privé et semi-public, les périodes de travail ainsi que les rémunérations nettes perçues correspondantes. Elles sont renseignées par les employeurs, y compris les entreprises nationales, les administrations publiques (sécurité sociale, CAF...) et les collectivités locales. Toutefois, comme le champ des agriculteurs et de la fonction publique n'est pas renseigné de manière exhaustive, ces champs sont exclus de l'étude.

Méthodologie

On calcule pour chaque salarié la somme de ses revenus issus de l'activité et ses durées de travail (en jours) pour les années 2002 et 2003. On considère qu'un salarié perçoit un bas salaire si :

- il a travaillé toute l'année en 2002 et ses revenus 2002 sont inférieurs à 6898€.
- il n'a pas travaillé toute l'année 2002, ses revenus 2002 sont inférieurs à 6898€ et ses revenus 2003 sont inférieurs à 7261€.

Remarques :

- Le nombre de travailleurs à bas salaire est donné au lieu de résidence.
- Le lieu de résidence, l'activité et le temps partiel sont définis à partir du poste ayant fourni le salaire le plus important.
- Un salarié travaillant toute l'année, occupant deux postes à temps partiel sera considéré comme travailleur à temps partiel.

II. Bilan général

En terme de salaire médian, la région Centre occupe la 4^{ème} position des régions de Province, derrière l'Alsace, la Haute-Normandie et la Picardie. En 2002, le salaire annuel médian de la région s'est ainsi élevé à 13795€, soit 4% de plus que celui de la Province. La région Centre se distingue des autres régions par une faible dispersion des salaires en raison de niveau de salaires plutôt élevé pour les salariés gagnant le moins.

En 2002, en région Centre, 172 000 salariés perçoivent un bas salaire. C'est plus de 20% de la population salariée hors agriculture et fonction publique d'Etat, qui gagne moins de la moitié du salaire annuel médian de la région Centre, soit moins de 6898€.

En région Centre, 20,2% des salariés perçoivent un bas salaire et 12% un très bas salaire. En Indre-et-Loire, le taux de bas salaire (21,6%) est plus élevé que dans l'ensemble de la région alors qu'en Eure-et-Loir, 18,5% des salariés gagnent moins de la moitié du salaire annuel médian.

Les salariés à bas salaire : des jeunes et des femmes

En région Centre, 60% des salariés à bas salaire sont des femmes, 60% ont moins de 35 ans, 38% moins de 25 ans. Les seniors représentent moins de 8% des salariés à bas salaire.

Les salariés à bas salaire travaillent principalement dans les services, et dans une moindre mesure, dans les commerces. En revanche, peu de salariés à bas salaire travaillent dans la construction ou l'industrie (hors intérim).

L'intérim concerne un salarié à bas salaire sur cinq, mais il représente un salarié à bas salaire sur quatre dans le Loiret et moins d'un sur six dans le Cher ou l'Indre-et-Loire.

En 2002, 59% des salariés à bas salaire travaillent principalement à temps partiel. La majorité des salariés à bas salaire n'ont occupé qu'un seul poste au cours de l'année, et un quart a travaillé dans deux postes différents.

La moitié des jeunes et des intérimaires perçoivent un bas salaire

Le risque de percevoir un bas salaire dépend de plusieurs facteurs, notamment les facteurs socio-démographiques (âge, sexe), les conditions d'emplois (intérim, nombre de postes occupés au cours de l'année, temps partiel) et l'activité des entreprises dans lequel le salarié travaille.

Près de la moitié des jeunes perçoit moins de la moitié du salaire annuel médian. Les femmes ont également un risque plus élevé de toucher un bas salaire : une femme sur quatre perçoit un bas salaire contre un homme sur six. C'est pour les jeunes filles que le risque est le plus élevé puisque 54% d'entre elles perçoivent un bas salaire.

Le taux de bas salaire qui représente le risque de toucher un bas salaire varie selon l'âge : élevé pour les jeunes, il décroît jusqu'à 55 ans pour remonter ensuite. Pour les hommes, le risque d'être à bas salaire est relativement faible pour les 35-54 ans avec moins de 8% des salariés percevant un bas salaire. En revanche, pour les femmes, le taux de bas salaire est élevé quel que soit l'âge.

Les intérimaires sont clairement touchés par les bas salaires puisque la moitié d'entre eux perçoit un bas salaire.

Le risque de toucher un bas salaire augmente avec le nombre de postes occupés dans l'année. Ainsi, les salariés ayant occupé un ou deux postes dans l'année sont moins de 20% à percevoir un bas salaire alors que les salariés qui ont occupé trois postes ou plus sont 30% à toucher un bas salaire.

Les salariés travaillant dans les services ont un risque élevé de toucher un bas salaire, surtout par rapport aux salariés de la construction et de l'industrie qui sont globalement plus épargnés. Pour les femmes, le risque est également élevé pour celles travaillant dans le commerce.

Des taux de bas salaires hétérogènes selon les zones d'emploi

Les taux de bas salaire varient selon les zones d'emploi. Le risque de toucher un bas salaire est ainsi élevé (supérieur à 21%) dans les zones d'emploi de Tours, d'Argenton sur Creuse, de Chinon et d'Orléans. A l'inverse, le risque est moins fort (inférieur à 18,5%) dans les zones d'emploi d'Issoudun, de Châteaudun, de Chartres, de Vendôme et d'Amboise. Ces différences de risque s'expliquent en partie par des effets de structure de la population salariée. Certains facteurs augmentent le taux de bas salaire comme le poids de l'intérim, du temps partiel, des jeunes, des femmes, des services et du commerce. A l'inverse, d'autres facteurs tendent à diminuer le taux de bas salaire : poids de l'industrie et de la construction.

A Tours comme à Orléans, le fort taux de bas salaire s'explique en particulier par une forte part des jeunes et des femmes, par un poids important de l'emploi dans les services, et par un nombre d'emplois consacrés à l'industrie relativement limité.

A Argenton-sur-Creuse, ce sont principalement la forte part des salariés à temps partiel et le poids important du commerce qui expliquent le haut niveau du taux de bas salaire.

A Chinon, la forte proportion de salariés travaillant à temps partiel est l'un des facteurs explicatifs du nombre relativement élevé de bas salaires ; à Aubigny, la forte part des plus de 55 ans est également en cause ; et à Loches, le faible poids de l'industrie.

A Issoudun, comme à Châteaudun, Vendôme ou Amboise, les facteurs suivants expliquent le faible taux de bas salaire : une part peu élevée des jeunes, les faibles poids du temps partiel, de l'intérim, des services et du commerce, et la place importante de l'industrie dans l'économie locale.

A Chartres, peu de salariés perçoivent un bas salaire du fait en particulier que la part des salariés travaillant à temps partiel est relativement faible et que les intérimaires sont plutôt peu nombreux.

A Nogent-le-Rotrou comme à Pithiviers, le temps partiel est peu répandu et le secteur des services a un poids moins important que dans l'ensemble de la région. En revanche, l'industrie est développée. A La Châtre, c'est surtout la faible part des jeunes et de l'intérim qui peut expliquer un taux de bas salaire relativement faible.

Taux de bas salaires selon la zone d'emploi



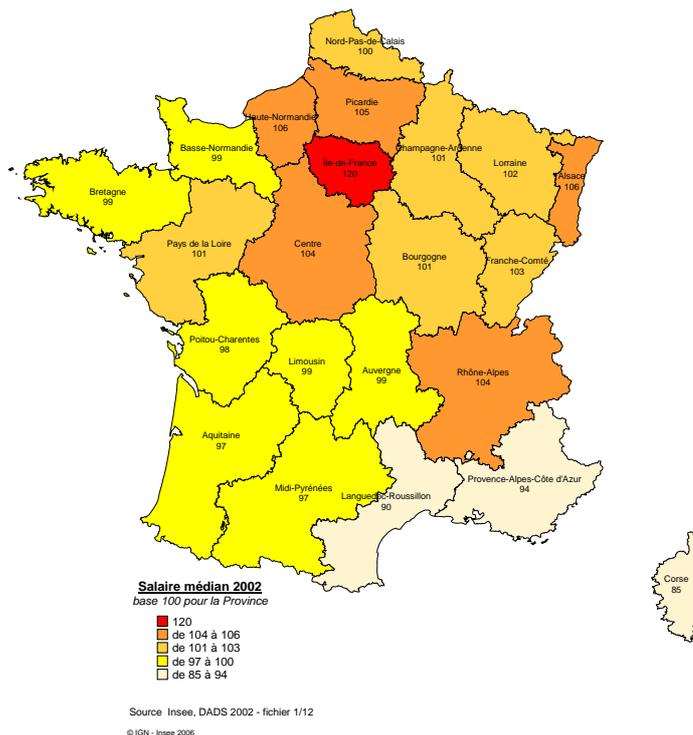
Source : Insee, DADS
© IGN - Insee 2006

III. Salaire annuel médian : la position de la région Centre

La région Centre se place à la 4^{ème} position des régions de Province ayant les salaires médians les plus élevés, derrière l'Alsace, la Haute-Normandie et la Picardie.

En région Centre, le salaire médian de 2002 est supérieur de 4% au salaire médian de la Province.

A l'intérieur de la région, les écarts de salaires sont conséquents, même s'ils sont globalement moins importants que dans le reste de la France. Ainsi, en région Centre, les 10% les plus riches gagnent 16 fois plus que ce que gagnent les 10% les plus pauvres, contre 19 fois pour l'ensemble de la France métropolitaine. La région Centre prend ainsi la 14^{ème} position en terme de dispersion de salaires.



Salaires médians et déciles selon les régions base 100 pour la Province

Région	Salaire médian 2002	D10	D90	Rapport D90/D10
Ile-de-France	120,0	79,9	144,8	34,6
Alsace	106,3	107,8	104,2	18,5
Haute-Normandie	105,9	120,2	104,5	16,6
Picardie	104,7	126,2	101,7	15,4
Centre	104,0	122,5	101,7	15,9
Rhône-Alpes	103,7	97,0	107,1	21,1
Franche-Comté	102,5	116,5	95,3	15,6
Lorraine	101,7	98,4	98,2	19,1
Champagne-Ardenne	101,3	112,8	95,5	16,2
Bourgogne	100,9	119,6	96,3	15,4
Pays de la Loire	100,6	130,6	95,9	14,0
Nord-Pas-de-Calais	99,5	93,4	97,7	20,0
Basse-Normandie	99,4	111,7	92,5	15,8
Limousin	99,4	125,8	93,3	14,2
Auvergne	98,8	129,4	94,9	14,0
Bretagne	98,7	99,7	95,6	18,3
Poitou-Charentes	97,9	125,3	94,2	14,4
Midi-Pyrénées	97,4	91,7	102,9	21,5
Aquitaine	96,9	86,7	99,0	21,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	94,0	70,6	104,7	28,3
Languedoc-Roussillon	90,0	74,4	96,1	24,7
Corse	85,1	109,7	93,1	16,2
France métropolitaine	102,8	94,8	110,0	22,2
Province	100,0	100,0	100,0	19,1

Source : Insee, DADS 2002 - fichier 1/12

Définition

Le **salaire médian** est le salaire tel que la moitié de la population gagne moins, et l'autre moitié gagne plus.

Le **décile D10** est le salaire tel que 10% des salariés perçoivent moins.

Le **décile D90** est le salaire tel que 90% des salariés perçoivent moins.

Note de lecture

En région Centre, le *salaire médian* est supérieur de 4% au salaire médian de la Province (104 contre 100).

Le *décile D10* est plus élevé de 22,5% en région Centre que dans l'ensemble de la Province (122,5), ce qui signifie qu'en région Centre, les 10% les plus pauvres gagnent environ 22,5% plus que les 10% les plus pauvres de Province.

Le *décile D90* est plus élevé en région Centre qu'en Province de 1,7% : les hauts salaires de la région ne sont pas beaucoup plus élevés que ceux de la Province.

Source

Les salaires médians et les déciles ont été calculés à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Pour les données nationales, les DADS sont un échantillon au 12^{ème}. Les résultats obtenus sont donc des estimations.

IV. Les salaires en région Centre

1. Salaires médians, déciles

En 2002, le salaire annuel médian s'établit à 13795€ dans la région Centre. Dans les départements de l'Eure-et-Loir et du Loiret, le salaire médian est plus élevé que celui de l'ensemble de la région avec respectivement 14337€ et 14150€. A l'inverse, c'est dans l'Indre (13160€) et dans le Cher (13375€) que les salaires médians sont les plus faibles.

Les inégalités salariales sont les plus élevées dans l'Indre-et-Loire et le Loiret : les 10% gagnant le plus perçoivent ainsi un salaire annuel 16 fois plus élevé que les 10% gagnant le moins. L'Indre se caractérise par une faible dispersion, mais c'est surtout en raison de la faiblesse des salaires les plus élevés : quand 10% des salariés touchent plus de 22978€ dans l'Indre, la même proportion gagne plus de 26427€ dans l'ensemble de la région.

	Salaire médian 2002	Déciles									Rapport D90/D10
		D10	D20	D30	D40	D50	D60	D70	D80	D90	
Cher	13375	1991	5887	9559	11809	13375	14992	16963	19598	24673	12,4
Eure-et-Loir	14337	2171	6383	10476	12656	14337	16076	18148	21012	26779	12,3
Indre	13160	2138	6068	9826	11762	13160	14577	16202	18512	22978	10,7
Indre-et-Loire	13549	1680	5140	9088	11787	13549	15382	17676	20856	27141	16,2
Loir-et-Cher	13629	1987	5983	9973	12133	13629	15182	17068	19969	25143	12,7
Loiret	14150	1747	5459	9800	12345	14150	16051	18352	21503	27782	15,9
Région	13795	1884	5707	9756	12131	13795	15538	17657	20615	26427	14,0

Source : Insee, DADS 2002

2. Salaires médians selon l'âge, le sexe et l'activité¹

Les salaires annuels médians sont plus élevés chez les hommes qui gagnent 30% de plus que les femmes.

Les jeunes sont également mal lotis puisque 50% des 16-24 ans gagnent moins de 5743€. Si le salaire médian augmente globalement avec l'âge, le salaire médian des 55 ans et plus fait figure d'exception, puisqu'il n'atteint même pas le niveau des 35-44 ans.

Dans l'intérim, le salaire médian est très faible (5088€). Notons que les intérimaires sont comptés dans l'activité de l'entreprise qui les rémunère mais en réalité, ils peuvent travailler dans des secteurs d'activité très différents au sein de cette entreprise. Le commerce se distingue également par un salaire médian relativement bas. A l'inverse, le salaire médian dans l'industrie est élevé : 16174€.

	Salaire médian	Sexe		Age					Activité				
		Homme	Femme	16-24	25-34	35-44	45-54	55 et plus	Commerce	Construction	Industrie	Service	Intérim
Cher	13375	14930	11296	5958	12874	14608	15808	14385	11467	13704	15642	13564	4959
Eure-et-Loir	14337	15915	12369	6359	14031	15889	17138	15769	12228	15130	16105	15122	4959
Indre	13160	14437	11336	6531	12917	14291	15134	13945	11541	13508	14771	13798	5462
Indre-et-Loire	13549	15222	11396	5128	13283	15192	16745	14765	11445	14272	16523	14122	4824
Loir-et-Cher	13629	15167	11686	6453	13364	14901	15883	14233	11775	14048	15924	13838	6324
Loiret	14150	15850	12120	5350	13857	15975	17466	15712	12237	15462	17040	14674	4841
Région	13795	15387	11785	5743	13490	15317	16612	15005	11840	14506	16174	14313	5088

Source : Insee, DADS 2002

¹ L'activité est celle de l'établissement dans lequel le salarié a perçu le plus fort salaire net dans l'année.

V. Répartition des salariés selon le niveau des rémunérations salariales

Définitions

Pour les salariés de la région Centre, le salaire médian en 2002 est de 13795€.

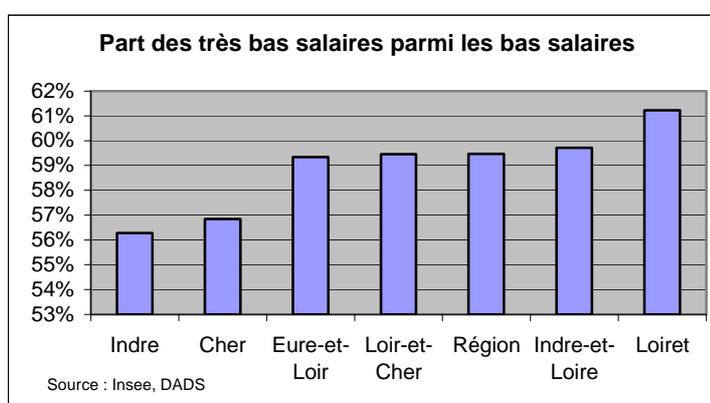
Les **bas salaires** sont définis à partir du seuil à 50% du salaire médian de la région, soit 6898€ en 2002.

Les **très bas salaires** sont définis à partir du seuil à 25% du salaire médian, soit 3449€ en 2002.

Le **taux de bas salaire** est la proportion des salariés gagnant moins de 50% du salaire médian.

En région Centre, près de 172 000 salariés perçoivent un bas salaire, soit moins de 6898€ par an. Ils représentent 20,2% des salariés du secteur privé non agricole. Dans la région, deux départements se distinguent par un taux de bas salaire plus élevé que celui de la région : Indre-et-Loire (21,6%) et le Loiret (20,6%).

En 2002, le nombre de salariés percevant un très bas salaires s'établit à 102 000, soit 12% de l'ensemble des salariés du secteur privé non agricole de la région. Ainsi, plus d'un salarié de la région sur dix gagne moins de 3449€ par an. Globalement, les très bas salaires représentent 60% des bas salaires. Cependant cette part varie selon les départements. Elle est plus élevée dans le Loiret et l'Indre-et-Loire que dans les autres départements de la région. Ainsi, c'est surtout la présence de salariés qui ont perçu un très bas salaire en 2002, qui influe sur le taux de bas salaire.



	Nombre de salariés	Nombre de salariés gagnant moins de ...									
		25%	30%	40%	50%	60%	2/3	70%	80%	90%	100%
		...du salaire médian									
Cher	95722	10878	12445	15580	19135	22933	25661	27094	32686	40934	49668
Eure-et-Loir	150624	16552	18812	23131	27893	32879	36477	38450	45685	56192	68886
Indre	68045	7525	8578	10844	13370	15825	17802	18757	23130	29718	36716
Indre-et-Loire	192506	24859	28175	34772	41634	48685	53883	56624	66749	80935	97037
Loir-et-Cher	106470	12385	14062	17263	20832	24639	27423	28772	34501	43291	53510
Loiret	237961	30041	33873	41292	49059	56861	62594	65421	76387	92821	111768
Région	851328	102240	115945	142882	171923	201822	223840	235118	279138	343891	417585

Source : Insee, DADS 2002

	Nombre de salariés	Proportion de salariés gagnant moins de ...									
		25%	30%	40%	50%	60%	2/3	70%	80%	90%	100%
		...du salaire médian									
Cher	95722	11,4%	13,0%	16,3%	20,0%	24,0%	26,8%	28,3%	34,1%	42,8%	51,9%
Eure-et-Loir	150624	11,0%	12,5%	15,4%	18,5%	21,8%	24,2%	25,5%	30,3%	37,3%	45,7%
Indre	68045	11,1%	12,6%	15,9%	19,6%	23,3%	26,2%	27,6%	34,0%	43,7%	54,0%
Indre-et-Loire	192506	12,9%	14,6%	18,1%	21,6%	25,3%	28,0%	29,4%	34,7%	42,0%	50,4%
Loir-et-Cher	106470	11,6%	13,2%	16,2%	19,6%	23,1%	25,8%	27,0%	32,4%	40,7%	50,3%
Loiret	237961	12,6%	14,2%	17,4%	20,6%	23,9%	26,3%	27,5%	32,1%	39,0%	47,0%
Région	851328	12,0%	13,6%	16,8%	20,2%	23,7%	26,3%	27,6%	32,8%	40,4%	49,1%

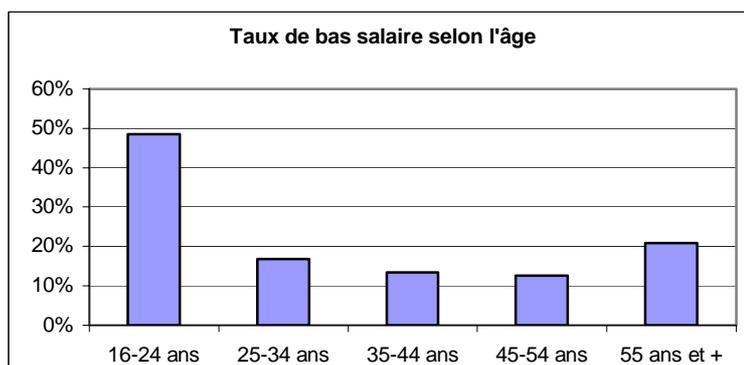
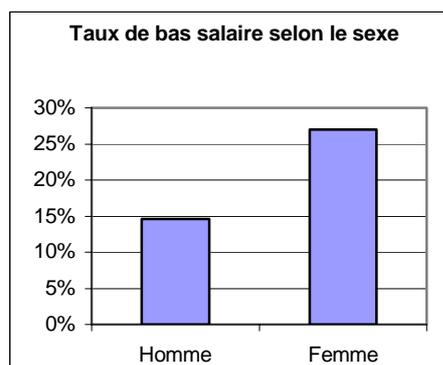
Source : Insee, DADS 2002

Note : Pour la région, on n'obtient pas 50% de la population qui touche moins que le salaire médian, mais 49,1%. Cette différence provient du fait que les salariés, dont la faiblesse du salaire s'explique uniquement par une prise de poste tardive dans l'année, sont exclus.

VI. Bas salaires : les populations les plus touchées

1. les bas salaires concernent davantage les femmes et les jeunes

Les bas salaires concernent davantage les femmes puisque plus d'une femme sur quatre perçoit un bas salaire, contre moins d'un homme sur six. Les jeunes sont également très touchés : près de la moitié d'entre eux touchent un bas salaire. Le taux de bas salaire, c'est à dire la part des salariés percevant un bas salaire, diminue avec l'âge, sauf pour les seniors où il augmente à nouveau.



Source : Insee, DADS 2002

Le taux de bas salaire des femmes et des jeunes varie selon les départements. Dans l'Indre-et-Loire, 28,8% des femmes perçoivent un bas salaire contre 27% des femmes de la région. A l'inverse, moins d'une femme d'Eure-et-Loir sur quatre perçoit un bas salaire. Dans les départements d'Indre-et-Loire et du Loiret, la majorité des jeunes est à bas salaire. La situation est légèrement moins défavorable pour les jeunes d'Eure-et-Loir, d'Indre et du Loir-et-Cher avec un taux de bas salaire inférieur à 46%.

Taux de bas salaire

	Ensemble des salariés	Sexe		Age				
		Homme	Femme	16-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et +
Cher	20,0%	14,2%	27,3%	47,3%	17,4%	14,0%	13,5%	21,6%
Eure-et-Loir	18,5%	13,6%	24,6%	45,9%	15,0%	12,2%	11,1%	18,5%
Indre	19,6%	13,3%	27,4%	45,4%	16,6%	13,8%	13,7%	22,4%
Indre-et-Loire	21,6%	15,7%	28,8%	51,3%	18,0%	14,1%	13,4%	22,8%
Loir-et-Cher	19,6%	13,3%	27,2%	45,6%	15,8%	13,6%	13,1%	23,0%
Loiret	20,6%	15,6%	26,8%	50,2%	17,3%	13,0%	11,9%	19,2%
Région	20,2%	14,6%	27,0%	48,5%	16,8%	13,4%	12,6%	20,9%

Source : Insee, DADS 2002

Répartition des bas salaires par sexe et âge

	Sexe			Age					Total
	Homme	Femme	Total	16-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et +	
Cher	39,5%	60,5%	100%	33,2%	21,8%	19,3%	17,1%	8,7%	100%
Eure-et-Loir	40,9%	59,1%	100%	39,7%	20,9%	17,4%	14,4%	7,5%	100%
Indre	37,5%	62,5%	100%	32,6%	22,1%	19,4%	17,2%	8,7%	100%
Indre-et-Loire	39,5%	60,5%	100%	38,0%	22,5%	17,1%	14,5%	7,9%	100%
Loir-et-Cher	37,3%	62,7%	100%	35,2%	21,0%	19,0%	16,2%	8,6%	100%
Loiret	41,9%	58,1%	100%	40,9%	22,5%	16,2%	13,3%	7,1%	100%
Région	40,0%	60,0%	100%	37,8%	22,0%	17,6%	14,8%	7,8%	100%

Source : Insee, DADS 2002

2. zoom sur les jeunes : le salaire médian augmente avec l'âge

Les moins de 18 ans représentent moins de 7% de l'effectif des 16-25 ans. L'entrée sur le marché du travail se fait principalement entre 18 et 20 ans puisque l'effectif salarié augmente sensiblement durant, passant de 2062 pour les salariés âgés de 17 ans à plus de 18000 pour ceux ayant 20 ans.

Effectifs par âge et sexe

Effectifs	homme	femme	Total	Proportion
16 ans	371	220	591	0,4%
17 ans	1080	982	2062	1,5%
18 ans	3552	3102	6654	4,7%
19 ans	7243	6597	13840	9,8%
20 ans	9586	8771	18357	13,0%
21 ans	10754	9482	20236	14,3%
22 ans	10875	9684	20559	14,6%
23 ans	10629	9263	19892	14,1%
24 ans	10486	8992	19478	13,8%
25 ans	10591	8908	19499	13,8%
Total	75167	66001	141168	100,0%

Source : Insee, DADS 2002

Les moins de 18 ans se caractérisent par des salaires très faibles. Le salaire médian des femmes est inférieur à celui des hommes, quel que soit l'âge.

Salaire Médian et décile en 2002 (en €)

Age	Salaire médian	D10	D90	Salaire médian des hommes	Salaire médian des femmes
16	930	112	2489	1073	568
17	1132	142	3780	1226	963
18	1697	177	5733	2038	1385
19	2387	259	8781	2771	2081
20	3434	400	11197	4124	2818
21	4996	537	12779	6134	3912
22	7187	762	14019	8673	5872
23	9334	941	15295	10699	7917
24	10766	1348	16538	11677	9560
25	11553	1660	17818	12261	10654

Source : Insee, DADS 2002

Les taux de bas salaire sont extrêmement élevés, proches de 100% pour les très jeunes, mais décroissent progressivement avec l'âge. A tout âge, les femmes ont plus de risque que les hommes de toucher un bas salaire.

Taux de bas salaire selon l'âge et le sexe

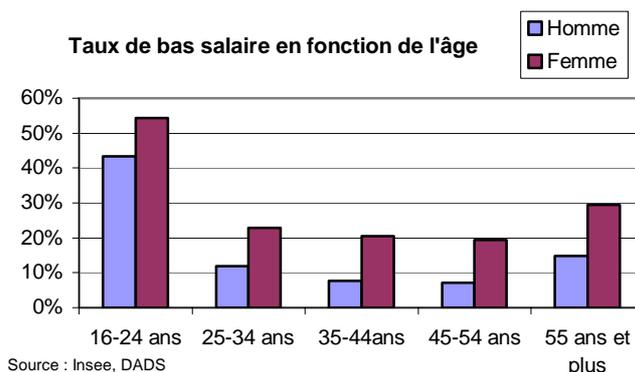
	homme	femme	Ensemble
16 ans	97,3%	98,6%	97,8%
17 ans	94,4%	96,4%	95,3%
18 ans	80,0%	90,5%	84,9%
19 ans	69,3%	82,6%	75,6%
20 ans	57,1%	70,6%	63,6%
21 ans	46,1%	58,4%	51,9%
22 ans	35,9%	47,2%	41,2%
23 ans	29,2%	37,4%	33,0%
24 ans	23,4%	31,3%	27,1%
25 ans	20,6%	27,2%	23,6%

Source : Insee, DADS 2002

3. plus de la moitié des jeunes femmes touchent un bas salaire

Pour les hommes comme pour les femmes, la part des salariés percevant un bas salaire est très élevé chez les jeunes. Il diminue avec l'âge jusqu'à 55 ans pour remonter ensuite. Cependant, quel que soit l'âge, la part des femmes percevant un bas salaire est supérieure à celle des hommes. Les écarts les plus importants concernent les 35-50 ans : dans cette tranche d'âge, environ 20% des femmes touchent un bas salaire contre moins de 8% pour les hommes.

Chez les hommes, le taux de bas salaire varie nettement selon l'âge : élevé chez les jeunes, il est relativement faible ensuite. Même pour les seniors, le taux de bas salaire reste contenu avec moins de 15%. En revanche, le taux de bas salaire des femmes varie moins et reste élevé quel que soit l'âge.



Taux de bas salaire selon le sexe et l'âge

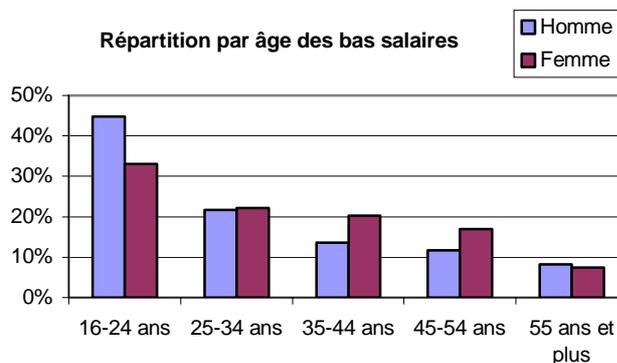
	Homme					Femme				
	16-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et plus	16-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et plus
Cher	42,4%	12,0%	8,0%	7,7%	14,0%	53,4%	24,1%	21,4%	20,8%	32,3%
Eure-et-Loir	41,7%	10,5%	7,0%	6,5%	13,6%	50,7%	20,5%	18,4%	17,0%	26,3%
Indre	38,3%	10,4%	7,5%	8,1%	15,2%	53,9%	24,4%	21,3%	20,7%	32,4%
Indre-et-Loire	45,5%	12,8%	7,9%	7,8%	16,8%	57,5%	24,4%	21,7%	20,3%	30,6%
Loir-et-Cher	40,1%	10,2%	6,8%	6,7%	15,2%	52,1%	22,9%	21,6%	20,7%	33,8%
Loiret	45,5%	13,3%	7,7%	6,7%	14,4%	55,5%	22,3%	19,4%	18,3%	26,5%
Région	43,3%	11,9%	7,6%	7,2%	14,9%	54,4%	22,9%	20,4%	19,3%	29,5%

Source : Insee, DADS 2002

4. près de la moitié des hommes touchant un bas salaire ont moins de 25 ans

La répartition par âge des salariés à bas salaire est donc différente selon le sexe, avec une forte concentration des salariés hommes percevant un bas salaire dans la tranche des 16-24 ans, et une répartition relativement homogène chez les femmes.

Si le taux de bas salaire est élevé chez les plus de 55 ans, les seniors ne représentent qu'une faible partie des salariés gagnant un bas salaire (moins de 8% en moyenne).



Répartition des bas salaires par âge selon le sexe

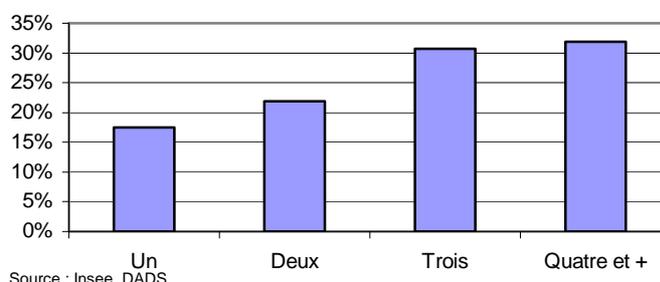
	Homme						Femme					
	16-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et plus	Total	16-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et plus	Total
Cher	41,2%	21,2%	15,4%	13,9%	8,3%	100%	27,9%	22,2%	21,9%	19,2%	8,9%	100%
Eure-et-Loir	46,8%	20,0%	13,4%	11,5%	8,2%	100%	34,8%	21,6%	20,2%	16,3%	7,0%	100%
Indre	40,1%	20,3%	15,3%	15,0%	9,2%	100%	28,1%	23,2%	21,8%	18,5%	8,4%	100%
Indre-et-Loire	44,3%	22,3%	13,3%	11,7%	8,4%	100%	33,9%	22,6%	19,6%	16,3%	7,6%	100%
Loir-et-Cher	44,9%	20,0%	14,0%	12,2%	8,9%	100%	29,5%	21,6%	22,0%	18,5%	8,4%	100%
Loiret	46,6%	23,1%	12,6%	10,0%	7,7%	100%	36,8%	22,1%	18,8%	15,7%	6,6%	100%
Région	44,8%	21,6%	13,6%	11,7%	8,3%	100%	33,1%	22,2%	20,2%	16,9%	7,5%	100%

Source : Insee, DADS 2002

5. le taux de bas salaire augmente avec le nombre de postes occupés au cours de l'année

Les salariés occupant beaucoup de postes de travail durant l'année ont un risque plus important de percevoir un bas salaire. Le risque augmente de façon significative pour les personnes qui ont occupé au moins trois postes dans l'année. Ainsi, parmi les salariés qui ont occupé plus de trois postes dans l'année, près d'un tiers d'entre eux perçoivent un bas salaire contre près d'un sur cinq pour les salariés ayant occupé deux postes dans l'année.

Taux de bas salaire selon le nombre de postes occupés au cours de l'année



Selon le nombre de postes occupés au cours de l'année, le risque de percevoir un bas salaire est globalement homogène entre les départements, même si l'Indre se distingue par un risque plus faible d'être à bas salaire pour les salariés n'ayant occupé qu'un seul poste au cours de l'année, et le risque le plus élevé pour ceux qui ont eu au moins trois postes.

Taux de bas salaire

zone	Nombre de contrats				Ensemble des salariés
	Un	Deux	Trois	Quatre et plus	
Cher	17,1%	20,0%	32,2%	32,7%	20,0%
Eure-et-Loir	16,0%	18,5%	29,4%	30,0%	18,5%
Indre	16,0%	19,6%	32,7%	34,5%	19,6%
Indre-et-Loire	19,1%	21,6%	32,0%	33,3%	21,6%
Loir-et-Cher	16,9%	19,6%	29,6%	30,8%	19,6%
Loiret	18,2%	20,6%	30,1%	31,4%	20,6%
Région	17,5%	20,2%	30,7%	31,9%	20,2%

Source : Insee, DADS 2002

... mais la majorité des salariés touchant un bas salaire n'ont occupé qu'un seul poste au cours de l'année

Même si les salariés ont un risque plus élevé de percevoir un bas salaire lorsqu'ils changent plusieurs fois de poste dans l'année, la majorité des salariés ayant touché un bas salaire n'ont occupé qu'un seul poste au cours de l'année. En effet, près de 57% des salariés à bas salaire n'ont pas changé de poste en 2002. Les salariés qui ont changé plus de trois fois de poste, c'est à dire ceux qui présentent le plus de risque d'être à bas salaire, représentent environ 20% des salariés à bas salaire.

Répartition des bas salaires selon le nombre de contrats

zone	Nombre de contrats				Total
	Un	Deux	Trois	Quatre et plus	
Cher	56,4%	26,2%	10,9%	6,5%	100%
Eure-et-Loir	58,2%	23,5%	10,8%	7,4%	100%
Indre	54,5%	26,8%	11,2%	7,6%	100%
Indre-et-Loire	56,7%	24,3%	10,8%	8,1%	100%
Loir-et-Cher	55,7%	24,7%	11,5%	8,1%	100%
Loiret	57,0%	22,7%	11,1%	9,2%	100%
Région	56,7%	24,2%	11,0%	8,1%	100%

Source : Insee, DADS 2002

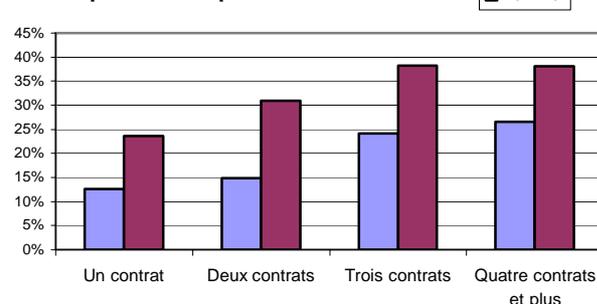
6. Les hommes à bas salaire changent plus souvent de postes que les femmes

Quel que soit le nombre de postes occupés au cours de l'année, les femmes ont toujours plus de risque que les hommes de toucher un bas salaire. Pour les hommes comme pour les femmes, le risque de percevoir un bas salaire augmente à partir du moment où ils ont exercé au moins 3 postes au cours de l'année. Néanmoins, le taux de bas salaire varie plus fortement pour les hommes que pour les femmes.

Parmi les salariés n'ayant occupé qu'un seul poste en 2002, 24% des femmes touchent un bas salaire contre 13% pour les hommes.

Avec plus de trois contrats dans l'année, les femmes sont 38% à percevoir un bas salaire contre 27% des hommes.

Taux de bas salaire en fonction du nombre de postes occupés durant l'année



Source : Insee, DADS

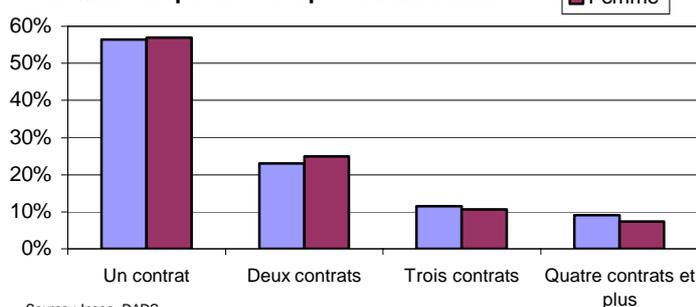
Taux de bas salaire par sexe en fonction du nombre de contrats

	Ensemble des salariés	Un contrat		Deux contrats		Trois contrats		Quatre contrats et plus	
		Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Cher	20,0%	11,9%	23,8%	15,1%	31,3%	26,2%	39,0%	27,5%	39,4%
Eure-et-Loir	18,5%	11,6%	21,4%	14,3%	29,0%	23,6%	36,3%	25,9%	35,3%
Indre	19,6%	10,7%	22,5%	15,7%	33,9%	23,9%	42,7%	26,6%	43,8%
Indre-et-Loire	21,6%	13,9%	25,4%	15,1%	32,2%	24,9%	39,7%	27,8%	39,6%
Loir-et-Cher	19,6%	11,0%	24,1%	14,2%	30,1%	22,2%	38,0%	25,4%	36,9%
Loiret	20,6%	13,9%	23,5%	15,0%	30,1%	24,1%	36,8%	26,2%	37,4%
Région	20,2%	12,6%	23,6%	14,9%	30,9%	24,1%	38,2%	26,6%	38,1%

Source : Insee, DADS 2002

Globalement, la répartition des salariés à bas salaire en fonction du nombre de postes occupés dans l'année diffère peu selon le sexe. Les hommes à bas salaire sont ainsi plus nombreux (9,1%) à avoir occupé plus de trois postes dans l'année que les femmes (7,4%). Inversement, la part des salariés à bas salaire n'ayant occupé qu'un poste au cours de l'année 2002 est légèrement plus élevée chez les femmes (56,9%) que chez les hommes (56,4%).

Répartition des bas salaires en fonction du nombre de postes occupés durant l'année



Source : Insee, DADS

Répartition des bas salaires par sexe en fonction du nombre de contrats

	Homme					Femme				
	Un contrat	Deux contrats	Trois contrats	Quatre contrats et plus	Total	Un contrat	Deux contrats	Trois contrats	Quatre contrats et plus	Total
Cher	56,30%	24,00%	12,00%	7,70%	100%	56,50%	27,70%	10,20%	5,70%	100%
Eure-et-Loir	56,90%	22,80%	11,50%	8,70%	100%	59,10%	24,00%	10,30%	6,60%	100%
Indre	54,30%	25,60%	11,70%	8,40%	100%	54,60%	27,50%	10,90%	7,10%	100%
Indre-et-Loire	56,60%	23,00%	11,10%	9,20%	100%	56,70%	25,20%	10,60%	7,40%	100%
Loir-et-Cher	53,70%	24,50%	12,20%	9,60%	100%	56,90%	24,80%	11,00%	7,30%	100%
Loiret	57,40%	21,60%	11,20%	9,70%	100%	56,70%	23,50%	11,00%	8,80%	100%
Région	56,40%	23,00%	11,50%	9,10%	100%	56,90%	25,00%	10,70%	7,40%	100%

Source : Insee, DADS 2002

7. les jeunes changent plus souvent de contrats que les seniors

Globalement, le taux de bas salaire croît avec le nombre de postes occupés dans l'année. A partir de 25 ans, la part des salariés à bas salaire est plus forte parmi ceux qui ont occupé au moins 3 postes au cours de l'année. En revanche, pour les jeunes, les taux de bas salaire sont relativement proches, quel que soit le nombre de postes occupés.

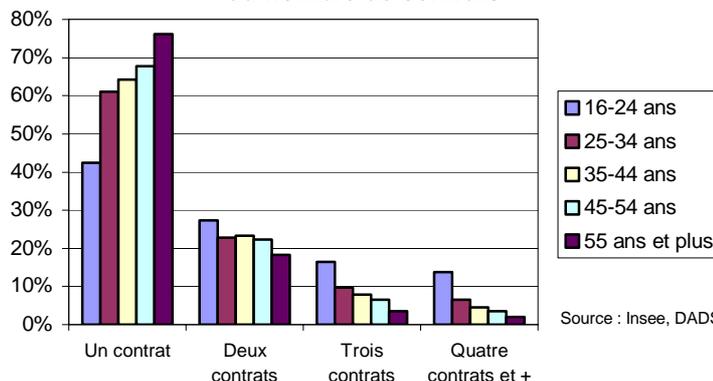
Taux de bas salaire en fonction de l'âge et du nombre de contrats dans l'année

	16-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et plus	Ensemble
Un contrat	49,7%	16,4%	12,1%	11,3%	21,7%	17,5%
Deux contrats	47,5%	16,1%	15,2%	14,8%	16,9%	21,9%
Trois contrats	49,4%	20,0%	19,9%	21,8%	24,9%	30,7%
Quatre contrats et +	46,0%	19,5%	20,2%	22,6%	30,9%	31,9%
Ensemble	48,5%	16,8%	13,4%	12,6%	20,9%	20,2%

Source : Insee, DADS 2002

La majorité des salariés à bas salaire n'a occupé qu'un seul poste en 2002. Mais cette part varie fortement en fonction de l'âge. Le changement de postes concerne principalement les jeunes. En effet, 58% d'entre eux ont occupé plus d'un poste dans l'année et 14% plus de quatre postes. Plus généralement, plus l'âge des salariés à bas salaire est élevé, plus la part d'entre eux ayant occupé plus de deux postes est faible.

Répartition des salariés à bas salaire en fonction du nombre de contrats



Source : Insee, DADS

Répartition des bas salaires par âge en fonction du nombre de contrats

	16-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et plus	Ensemble
Un contrat	42,4%	61,0%	64,2%	67,7%	76,2%	56,7%
Deux contrats	27,4%	22,8%	23,3%	22,3%	18,2%	24,2%
Trois contrats	16,5%	9,7%	7,8%	6,5%	3,6%	11,0%
Quatre contrats et +	13,7%	6,5%	4,6%	3,5%	2,0%	8,1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

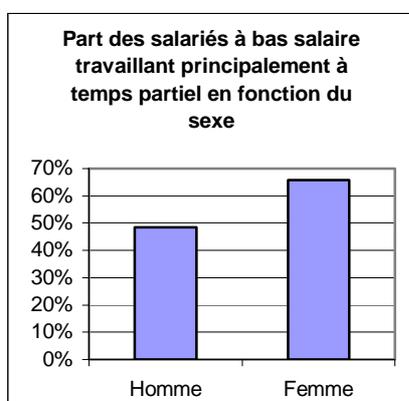
Source : Insee, DADS 2002

8. les femmes travaillent plus à temps partiel que les hommes

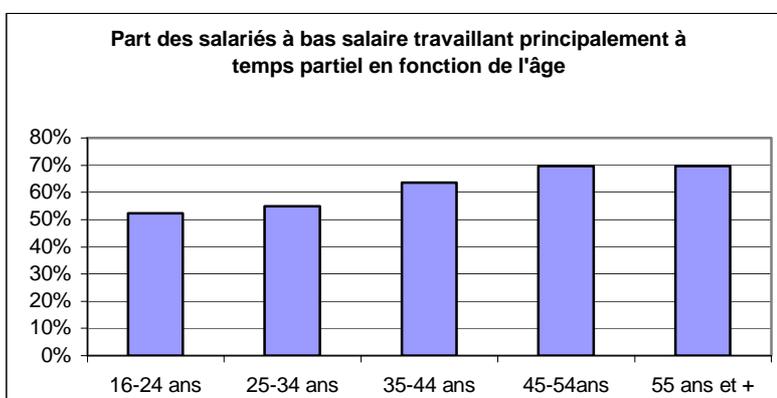
Méthodologie

Le **temps partiel** est déterminé à partir du poste correspondant à la rémunération la plus élevée. Un salarié ayant occupé deux postes dans l'année, un à temps partiel, un autre à temps complet, sera considéré comme travaillant à temps partiel si le poste à temps partiel lui a fait gagner plus d'argent que celui à temps complet.

Le temps partiel est un facteur explicatif de bas salaires puisque près de 59% des salariés à bas salaire occupent un poste à temps partiel. Ceci est d'autant plus vrai pour les femmes puisque deux tiers d'entre elles travaillent à temps partiel. La proportion des salariés à bas salaire travaillant à temps partiel augmente avec l'âge. Mais c'est surtout à partir de 35 ans que le temps partiel est le plus développé chez les salariés touchant un bas salaire.



Source : Insee, DADS 2002



Part des bas salaires travaillant à temps partiel

	Ensemble	Homme	Femme	16-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et +
Cher	60,3%	47,1%	69,0%	51,6%	57,2%	65,6%	70,9%	69,1%
Eure-et-Loir	54,8%	45,7%	61,1%	49,0%	50,5%	59,6%	65,8%	65,1%
Indre	60,6%	51,0%	66,3%	50,4%	58,4%	65,6%	71,8%	71,2%
Indre-et-Loire	60,5%	49,7%	67,6%	53,9%	57,1%	65,5%	70,7%	72,6%
Loir-et-Cher	59,3%	45,6%	67,5%	48,3%	56,2%	66,3%	72,8%	70,8%
Loiret	58,2%	49,7%	64,4%	54,9%	53,2%	61,5%	67,7%	68,7%
Région	58,8%	48,4%	65,7%	52,3%	54,9%	63,6%	69,6%	69,6%

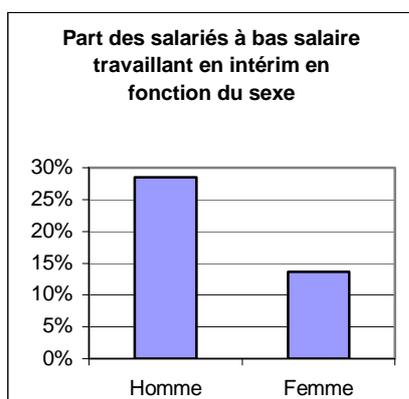
Source : Insee, DADS 2002

9. les hommes et les jeunes plus concernés par l'intérim

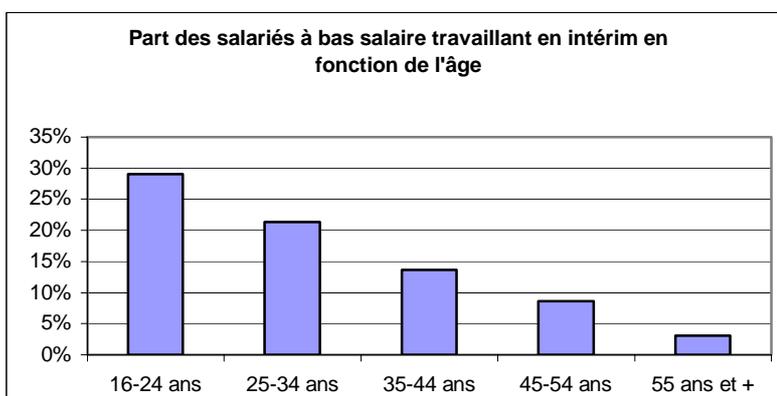
Méthodologie

L'intérim est déterminé à partir du poste correspondant à la rémunération la plus élevée. Un salarié sera considéré comme intérimaire si, dans le poste qui lui a fait gagner le plus d'argent, le salarié a été rémunéré par une agence de travail temporaire.

L'intérim rassemble près d'un salarié à bas salaire sur cinq. Il concerne davantage les hommes que les femmes dans la mesure où 28,5% des salariés à bas salaire hommes sont intérimaires contre 13,6% des salariées à bas salaire. L'intérim explique, pour une part importante, les bas salaires des jeunes : 29% des bas salaires jeunes travaillent ainsi dans l'intérim. En revanche, chez les seniors, peu de salariés à bas salaire sont des intérimaires.



Source : Insee, DADS 2002



Part des bas salaires travaillant dans l'intérim

	Ensemble	Homme	Femme	16-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et +
Cher	14,1%	23,1%	8,3%	23,7%	14,6%	9,5%	6,2%	2,5%
Eure-et-Loir	21,4%	28,6%	16,5%	31,8%	21,8%	13,9%	10,7%	3,5%
Indre	18,0%	28,1%	12,0%	31,6%	18,8%	11,4%	6,9%	2,0%
Indre-et-Loire	15,5%	24,5%	9,6%	23,2%	16,3%	11,1%	6,4%	2,4%
Loir-et-Cher	19,7%	29,9%	13,7%	30,2%	22,3%	14,8%	8,2%	3,0%
Loiret	24,4%	33,2%	18,0%	32,7%	28,2%	17,5%	11,4%	4,4%
Région	19,5%	28,5%	13,6%	29,0%	21,3%	13,6%	8,6%	3,1%

Source : Insee, DADS 2002

10. le chômage concerne plus les jeunes que les seniors

Méthodologie

Le **chômage** est considéré dès lors qu'un salarié a connu une période de chômage indemnisé au cours de l'année. En revanche, les chômeurs de longue durée, qui sont restés au chômage toute l'année, sont exclus. Le fichier DADS repère les salariés qui ont occupé au moins un poste de travail en 2002. Ces salariés ont pu connaître une période de chômage et bénéficier à ce titre d'une indemnité. Le tableau ci-dessous repère ce type de situation qui correspond à une entrée ou une sortie d'activité.

Pour les hommes comme pour les femmes, la part des salariés à bas salaire ayant connu une période de chômage est proche de 4,5%. La différence est plus importante avec l'âge puisque 5,8% des salariés à bas salaire âgés entre 25 et 35 ans ont connu une période de chômage, contre seulement 1,2% pour les plus de 55 ans.

Part des salariés à bas salaire ayant connu une période de chômage

	Ensemble	Homme	Femme	16-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et +
Cher	4,9%	4,6%	5,1%	5,1%	6,2%	5,2%	4,3%	0,8%
Eure-et-Loir	4,1%	4,2%	4,0%	4,3%	5,6%	4,2%	3,1%	0,8%
Indre	5,8%	5,8%	5,7%	6,0%	7,0%	6,7%	4,8%	1,7%
Indre-et-Loire	5,3%	5,1%	5,4%	5,1%	6,6%	6,0%	4,9%	1,5%
Loir-et-Cher	4,7%	4,7%	4,7%	5,2%	5,7%	4,9%	3,9%	1,2%
Loiret	3,7%	3,6%	3,8%	3,8%	4,6%	4,0%	3,1%	1,1%
Région	4,6%	4,4%	4,6%	4,6%	5,8%	5,0%	3,9%	1,2%

Source : Insee, DADS 2002

11. les salariés à bas salaire travaillent surtout dans les commerces et les services

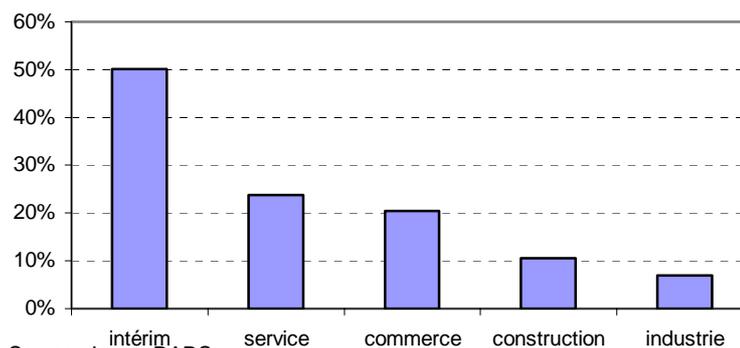
Méthodologie

L'activité est déterminée à partir du poste principal du salarié, c'est à dire celui qui correspond à la rémunération la plus forte.

L'activité « service » n'inclut pas l'intérim qui est étudié à part.

Dans les secteurs des services et du commerce, le « risque » d'être un salarié à bas salaire est aussi élevé. A l'inverse, dans les secteurs de la construction et de l'industrie, les bas salaires sont moins fréquents. Plus de 20% des salariés du commerce et des services perçoivent un bas salaire contre environ 10% des salariés de la construction et de l'industrie.

Taux de bas salaires en fonction de l'activité



Source : Insee, DADS

Les taux de bas salaire sont très élevés dans l'intérim : un intérimaire sur deux perçoit un bas salaire.

Notons que les intérimaires sont comptés dans l'activité de l'entreprise qui les rémunère mais en réalité, ils peuvent travailler dans des secteurs d'activité très différents.

Taux de bas salaire selon l'activité

zone	Taux de bas salaire	Activité				
		intérim	service	commerce	construction	industrie
Cher	20,0%	49,9%	25,2%	21,2%	11,5%	7,0%
Eure-et-Loir	18,5%	51,0%	21,1%	19,7%	10,8%	7,0%
Indre	19,6%	49,1%	25,0%	18,9%	8,9%	7,4%
Indre-et-Loire	21,6%	50,7%	25,1%	21,7%	10,5%	7,5%
Loir-et-Cher	19,6%	45,5%	24,2%	20,6%	11,5%	6,7%
Loiret	20,6%	51,3%	23,3%	19,9%	10,3%	6,8%
Région	20,2%	50,1%	23,8%	20,4%	10,6%	7,0%

Source : Insee, DADS 2002

La répartition des salariés à bas salaire selon l'activité de l'entreprise pour laquelle ils travaillent confirme les résultats précédents. Ainsi, on retrouve les salariés à bas salaire principalement dans les services (52%), l'intérim (19,5%) et le commerce (15,7%). En revanche, les salariés à bas salaire sont moins nombreux dans l'industrie ou la construction.

Répartition des bas salaires selon l'activité

zone	Activité					
	intérim	service	commerce	construction	industrie	Total
Cher	14,1%	55,4%	16,9%	3,9%	9,6%	100%
Eure-et-Loir	21,4%	47,8%	16,2%	3,7%	10,8%	100%
Indre	18,0%	52,6%	15,2%	3,4%	10,6%	100%
Indre-et-Loire	15,5%	57,8%	16,1%	3,5%	7,0%	100%
Loir-et-Cher	19,7%	51,1%	15,2%	4,4%	9,6%	100%
Loiret	24,4%	49,4%	14,8%	3,3%	8,1%	100%
Région	19,5%	52,3%	15,7%	3,6%	8,8%	100%

Source : Insee, DADS 2002

En analysant plus finement l'activité (découpage en NES 36), les taux de bas salaire les plus élevés se trouvent dans les activités de service, en particulier les activités culturelles, récréatives et sportives, les hôtels, restaurants et les services personnels et domestiques. A l'inverse, les taux de bas salaire les plus faibles correspondent aux activités liées à l'industrie comme la fabrication des composants électriques et électroniques, et à l'eau, le gaz et l'électricité ou encore à la métallurgie et la transformation des métaux.

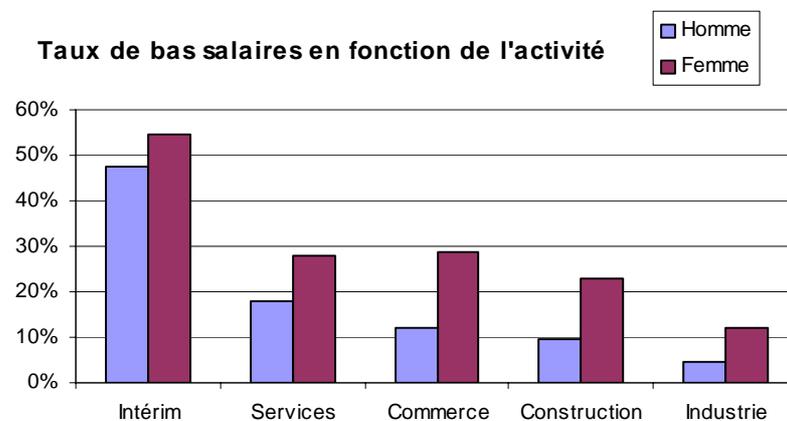
Taux de bas salaire selon l'activité en NES36

NES36	Activité	Taux de bas salaire
B0	Industries agricoles et alimentaires	18,0%
C1	Habillement, cuir	11,2%
C2	Édition, imprimerie, reproduction	7,2%
C3	Pharmacie, parfumerie et entretien	8,1%
C4	Industries des équipements du foyer	7,6%
D0	Industrie automobile	7,2%
E1	Construction navale, aéronautique et ferroviaire	5,9%
E2	Industries des équipements mécaniques	4,2%
E3	Industries des équipements électriques et électroniques	6,8%
F1	Industries des produits minéraux	7,4%
F2	Industrie textile	12,6%
F3	Industries du bois et du papier	8,2%
F4	Chimie, caoutchouc, plastiques	4,7%
F5	Métallurgie et transformation des métaux	4,1%
F6	Industrie des composants électriques et électroniques	3,3%
G1	Production de combustibles et de carburants	14,3%
G2	Eau, gaz, électricité	3,5%
H0	Construction	11,5%
J1	Commerce et réparation automobile	12,5%
J2	Commerce de gros, intermédiaires	12,4%
J3	Commerce de détail, réparations	28,4%
K0	Transports	10,2%
L0	Activités financières	10,8%
M0	Activités immobilières	20,1%
N1	Postes et télécommunications	16,7%
N2	Conseils et assistance	22,1%
N4	Recherche et développement	10,9%
P1	Hôtels et restaurants	43,9%
P2	Activités récréatives, culturelles et sportives	46,7%
P3	Services personnels et domestiques	40,5%

Source : Insee, DADS 2002

12. quelle que soit l'activité, les femmes sont plus touchées par les bas salaires que les hommes

Quel que soit le secteur d'activité, les femmes ont un risque plus élevé que les hommes d'être à bas salaire. Cette différence de « risque » se retrouve nettement dans le commerce et la construction, avec un taux de bas salaire des femmes respectivement plus élevé de 17 points et 14 points que celui des hommes. Pour les femmes comme pour les hommes, les taux de bas salaire sont plus élevés dans les services et le commerce que dans la construction ou l'industrie.



Pour les femmes, le taux de bas salaire est similaire dans les services et dans le commerce, proche de 28%. Pour les hommes, il est nettement plus élevé dans les services que dans les commerces. Ainsi, 12% des hommes travaillant dans le commerce perçoivent un bas salaire, contre 18% pour les hommes travaillant dans les services.

Taux de bas salaire selon le sexe et l'activité

zone	Intérim		Services		Commerce		Construction		Industrie	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Cher	46,4%	58,0%	19,9%	28,9%	12,3%	29,8%	10,2%	24,5%	4,5%	13,1%
Eure-et-Loir	48,5%	54,4%	16,1%	25,0%	12,2%	28,3%	9,7%	21,6%	4,8%	11,1%
Indre	43,8%	59,3%	18,3%	29,5%	9,9%	28,3%	7,6%	23,6%	4,9%	12,5%
Indre-et-Loire	47,8%	56,3%	19,1%	29,7%	12,8%	30,6%	9,0%	24,7%	5,0%	13,1%
Loir-et-Cher	42,5%	50,2%	16,9%	28,9%	11,4%	29,7%	10,3%	23,9%	4,4%	11,9%
Loiret	49,5%	54,0%	18,0%	27,5%	12,6%	27,3%	9,2%	20,7%	4,7%	11,4%
Région	47,3%	54,5%	18,1%	28,1%	12,2%	28,9%	9,4%	22,9%	4,7%	12,0%

Source : Insee, DADS 2002

Les salariés à bas salaire hommes travaillent principalement dans les services et l'intérim alors que les salariées à bas salaire travaillent majoritairement dans les services et le commerce.

Répartition des bas salaires selon l'activité, par sexe

zone	Homme						Femme					
	Intérim	Services	Commerce	Construction	Industrie	Total	Intérim	Services	Commerce	Construction	Industrie	Total
Cher	23,1%	45,3%	12,2%	8,0%	11,4%	100%	8,3%	62,0%	20,0%	1,2%	8,5%	100%
Eure-et-Loir	28,6%	38,9%	13,1%	7,5%	12,0%	100%	16,5%	54,0%	18,3%	1,1%	10,0%	100%
Indre	28,1%	41,0%	11,0%	7,1%	12,5%	100%	12,0%	59,5%	17,7%	1,1%	9,5%	100%
Indre-et-Loire	24,5%	48,4%	12,0%	6,9%	8,1%	100%	9,6%	64,0%	18,8%	1,3%	6,3%	100%
Loir-et-Cher	29,9%	37,7%	11,1%	9,5%	11,7%	100%	13,7%	59,0%	17,6%	1,3%	8,4%	100%
Loiret	33,2%	40,1%	11,4%	6,3%	9,0%	100%	18,0%	56,0%	17,3%	1,1%	7,5%	100%
Région	28,5%	42,2%	11,9%	7,2%	10,1%	100%	13,6%	59,0%	18,2%	1,2%	8,0%	100%

Source : Insee, DADS 2002

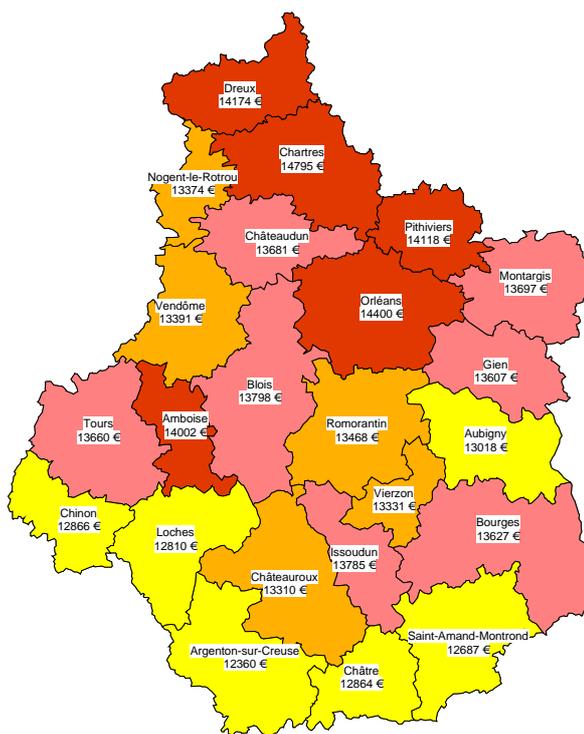
VII. Analyse par zone d'emploi

1. Salaires médians : une forte disparité entre zone d'emploi

Les salaires médians varient fortement entre les zones d'emploi, avec, en 2002, un salaire médian 20% plus élevé dans la zone d'emploi de Chartres (14795 €) que dans celle de Loches (12810 €).

En 2002, les salaires médians les plus élevés sont principalement localisés au nord de la région, qui bénéficie en particulier de la proximité avec la région parisienne². C'est le cas des bassins d'emploi de Chartres, Dreux, Pithiviers, et dans une moindre mesure Orléans. A l'inverse, les salaires médians les plus faibles se situent au sud et au sud-est de la région.

Les zones d'emploi où les salaires sont les plus dispersés sont principalement celles de Tours, Orléans, Blois mais aussi Chinon, Dreux, Gien et Montargis. Ces fortes disparités sont davantage dues à la faiblesse des salaires correspondant au bas de l'échelle qu'à la présence de très hauts revenus.



Salaires médians 2002



Source : Insee, DADS 2002
© IGN - Insee 2006

Zone d'emploi	Salaires médians 2002	D10	D20	D30	D40	D50	D60	D70	D80	D90	Rapport D90/D10
Amboise	14002	2434	6700	10424	12413	14002	15651	17715	20567	25858	10,6
Argenton-sur-Creuse	12360	1813	5355	8785	10982	12360	13724	15298	17392	21338	11,8
Aubigny	13018	1983	5570	9144	11582	13018	14551	16422	19164	24727	12,5
Blois	13798	1871	5781	9901	12192	13798	15427	17452	20426	26077	13,9
Bourges	13627	1961	5910	9757	12008	13627	15303	17352	20116	25578	13,0
Chartres	14795	2231	6692	10854	13028	14795	16637	18789	21864	27989	12,5
Chinon	12866	1842	5296	8838	11360	12866	14473	16533	19754	26887	14,6
Châteaudun	13681	2608	6930	10544	12312	13681	15158	16887	19287	23930	9,2
Châteauroux	13310	2043	5978	9853	11874	13310	14795	16529	19029	23843	11,7
Châtre	12864	2425	6236	9971	11668	12864	14089	15566	17793	22064	9,1
Dreux	14174	1875	5649	9781	12369	14174	15999	18078	20893	26551	14,2
Gien	13607	1939	5943	9784	12061	13607	15222	17221	20350	26957	13,9
Issoudun	13785	2789	7189	10770	12374	13785	15120	16521	18548	22351	8,0
Loches	12810	2160	5756	9028	11370	12810	14248	15952	18257	22638	10,5
Montargis	13697	1868	5535	9635	12046	13697	15390	17371	20175	25386	13,6
Nogent-le-Rotrou	13374	2373	6484	10203	12117	13374	14641	16201	18558	22954	9,7
Orléans	14400	1636	5254	9748	12444	14400	16469	18890	22176	28775	17,6
Pithiviers	14118	2178	6301	10506	12618	14118	15751	17690	20452	25570	11,7
Romorantin	13468	1988	5888	9708	11923	13468	14998	16911	19740	24065	12,1
Saint-Amand-Montrond	12687	2158	6058	9012	11297	12687	14172	16057	18329	22427	10,4
Tours	13660	1518	4773	8847	11776	13660	15585	18012	21329	27827	18,3
Vendôme	13391	2367	6574	10434	12188	13391	14765	16330	18809	23747	10,0
Vierzon	13331	1999	5838	9554	11704	13331	14879	16634	19181	23381	11,7
Région	13795	1884	5707	9756	12131	13795	15538	17657	20615	26427	14,0

Source : Insee, DADS 2002

² Rappel : le salaire médian est calculé au lieu de résidence.

2. Salaires médians selon le sexe, l'âge et l'activité

Le salaire médian des hommes est 30% plus élevé que celui des femmes, mais les différences les plus importantes sont à Chinon (42%), à Aubigny (40%), à Gien (38%) et à Vierzon (38%). Ces différences proviennent d'un salaire médian féminin faible.

Les zones d'emploi comprenant une grande agglomération se caractérisent par un salaire médian des jeunes très faibles, en particulier à Orléans et Tours où la moitié des jeunes gagnent moins de 5000€.

Zone d'emploi	Salaire médian 2002	Sexe		Age					Activité				
		Homme	Femme	16-24	25-34	35-44	45-54	55 et plus	Commerce	Construction	Industrie	Service	Intérim
Amboise	14002	15648	11841	6678	13738	15351	16298	14620	11857	14408	15675	14718	6847
Argenton-sur-Creuse	12360	13652	10334	7112	12223	13354	14123	12569	10924	12923	13668	12817	5803
Aubigny	13018	14879	10634	7413	12901	14265	14658	12645	11251	13266	14917	12347	5288
Blois	13798	15402	11805	5930	13524	15169	16363	14702	11892	14417	17035	14071	6201
Bourges	13627	15164	11587	5732	13028	14930	16434	15192	11838	14065	16211	13742	4510
Chartres	14795	16390	12762	6196	14407	16583	17832	16207	12565	15723	16624	15691	4083
Chinon	12866	14599	10223	5898	12587	14323	15434	12186	10546	13453	16394	12739	5488
Châteaudun	13681	14877	12115	7585	13507	14735	15702	14603	12076	14120	14801	14669	7153
Châteauroux	13310	14616	11464	5818	12988	14487	15674	14598	11744	13905	15073	13938	4967
Châtre	12864	13953	11355	7800	12814	13683	14374	13281	11557	13271	13531	14055	4986
Dreux	14174	15959	12014	6081	13781	15759	17185	16127	11923	15124	16558	14396	5163
Gien	13607	15531	11240	6853	13664	14894	15897	13794	11706	14221	16981	12455	6734
Issoudun	13785	14990	12026	7573	13545	15026	15246	14005	11469	13553	15237	14289	7250
Loches	12810	14357	10735	6788	12789	13717	14307	13350	11233	13661	14722	12565	7597
Montargis	13697	15462	11417	6290	13519	15132	15980	14854	11703	14899	15816	13860	5170
Nogent-le-Rotrou	13374	14796	11815	6895	13241	14365	15113	14494	11539	14182	14468	14156	5775
Orléans	14400	16024	12491	4849	13959	16495	18346	16391	12355	15872	17953	15091	4564
Pithiviers	14118	15958	12012	6379	14062	15697	16179	15048	12835	15694	15805	14572	4156
Romorantin	13468	15048	11239	6943	13098	14710	15654	13647	11319	13780	15712	13291	5503
St-Amand-Montrond	12687	13930	11085	6618	12303	13575	14598	12967	10704	13265	14344	13263	5009
Tours	13660	15336	11541	4724	13359	15499	17391	15319	11506	14549	17172	14353	4340
Vendôme	13391	14726	11792	7641	13166	14467	15006	13687	11942	13294	14596	13576	8053
Vierzon	13331	14973	10872	5552	12794	14546	15378	14003	10790	13339	15373	13658	6406
Région	13795	15387	11785	5743	13490	15317	16612	15005	11840	14506	16174	14313	5088

Source : Insee, DADS 2002

3. Localisation spatiale des bas salaires

Taux de bas salaires selon la zone d'emploi



Source : Insee, DADS
© IGN - Insee 2006

4. quelques facteurs explicatifs des bas salaires

De façon générale, comme on l'a vu, les taux de bas salaire sont particulièrement élevés chez les femmes, les jeunes, les seniors. Ils sont également importants lorsque la part des emplois à temps partiel est forte. Enfin, dans les activités telles que l'intérim, les services ou le commerce, les taux de bas salaire sont élevés. A l'inverse, dans les secteurs de l'industrie et de la construction, les bas salaires sont peu nombreux.

Pour certaines zones d'emploi, le taux de bas salaire s'explique notamment par les particularités en terme de structure de la population active et des emplois.

Zone d'emploi			Indicateurs qui augmentent le taux de bas salaire							Indicateurs qui diminuent le taux de bas salaire	
	Nombre de salariés	Taux de bas salaire	Part des femmes	Part des 16-24 ans	Part des 55 ans et plus	Part du temps partiel	Part de l'intérim	Part des services	Part du commerce	Part de l'industrie	Part de la construction
Tours	137085	22,3%	45,8%	16,9%	7,7%	25,9%	6,9%	52,6%	16,4%	17,6%	7,7%
Argenton-sur-Creuse	11814	22,0%	44,0%	13,8%	8,2%	25,1%	5,3%	42,6%	16,3%	25,2%	10,2%
Chinon	16935	21,9%	43,3%	14,6%	6,8%	25,4%	5,9%	43,4%	14,5%	26,5%	7,7%
Orléans	154127	21,0%	45,1%	17,4%	7,5%	24,1%	9,7%	48,3%	15,8%	20,3%	7,5%
Aubigny	10019	20,7%	44,1%	14,4%	8,6%	24,7%	5,8%	36,0%	15,1%	35,4%	6,2%
Loches	13513	20,6%	44,9%	13,3%	7,3%	24,8%	4,8%	42,9%	17,8%	23,6%	6,3%
Montargis	39646	20,5%	43,9%	15,3%	7,9%	21,0%	9,0%	39,2%	15,3%	28,1%	9,7%
Dreux	44439	20,2%	43,8%	16,5%	7,6%	20,7%	9,1%	38,6%	15,5%	30,7%	7,7%
Bourges	57842	20,0%	44,2%	14,3%	7,8%	25,0%	5,3%	45,9%	16,8%	25,8%	6,3%
Gien	22648	20,0%	43,7%	16,1%	7,7%	20,4%	11,9%	31,6%	12,8%	36,3%	10,9%
Blois	62152	20,0%	45,3%	15,8%	7,2%	24,1%	9,4%	44,3%	15,3%	23,5%	6,1%
Vierzon	14932	19,9%	42,6%	14,2%	8,4%	22,8%	7,1%	39,4%	14,3%	32,4%	7,4%
Châteauroux	38056	19,9%	44,8%	14,8%	7,6%	22,6%	8,2%	42,5%	15,7%	27,3%	6,4%
Romorantin	22431	19,9%	44,6%	14,4%	7,4%	22,4%	7,5%	37,8%	13,1%	33,8%	10,8%
Saint-Amand-Montrond	12929	19,5%	46,4%	12,3%	8,2%	23,4%	5,4%	46,3%	14,7%	25,0%	8,3%
La Châtre	7413	18,7%	46,0%	13,6%	7,0%	22,0%	5,4%	40,1%	18,5%	25,2%	5,9%
Pithiviers	21540	18,6%	43,5%	16,0%	7,4%	19,2%	9,7%	32,2%	15,6%	35,7%	5,9%
Nogent-le-Rotrou	11607	18,2%	46,8%	16,2%	7,3%	18,7%	9,9%	35,2%	13,2%	35,8%	6,8%
Amboise	24972	18,2%	45,0%	13,9%	7,2%	22,1%	6,3%	42,7%	14,4%	28,9%	7,7%
Vendôme	21887	18,2%	44,8%	13,9%	7,6%	19,7%	6,8%	36,6%	13,3%	36,3%	8,5%
Chartres	77222	17,8%	44,5%	16,0%	7,4%	20,7%	6,8%	45,5%	15,3%	26,0%	6,5%
Châteaudun	17356	17,6%	44,8%	14,8%	7,6%	20,9%	7,6%	39,0%	15,2%	30,4%	7,0%
Issoudun	10762	16,9%	45,0%	12,5%	7,6%	19,6%	7,2%	36,5%	13,6%	36,3%	6,8%
Région	851327	20,2%	44,8%	15,7%	7,6%	23,1%	7,9%	44,3%	15,5%	25,4%	6,9%

Source : Insee, DADS 2002

Champ : population salariée, hors agriculture et fonction publique d'Etat

A Tours comme à Orléans, le fort taux de bas salaire s'explique en particulier par une forte part des jeunes et des femmes, par un poids important de l'emploi dans les services, et par un nombre d'emplois consacrés à l'industrie relativement limité.

A Argenton-sur-Creuse, ce sont principalement la forte part des salariés à temps partiel et le poids important du commerce qui expliquent le haut niveau du taux de bas salaire.

A Chinon, la forte proportion de salariés travaillant à temps partiel est l'un des facteurs explicatifs du nombre relativement élevé de bas salaires ; à Aubigny, la forte part des plus de 55 ans est également en cause ; et à Loches, le faible poids de l'industrie.

A Issoudun, comme à Châteaudun, Vendôme ou Amboise, les facteurs suivants expliquent le faible taux de bas salaire : une part peu élevée des jeunes, les faibles poids du temps partiel, de l'intérim, des services et du commerce, et la place importante de l'industrie dans l'économie locale.

A Chartres, peu de salariés perçoivent un bas salaire du fait en particulier que la part des salariés travaillant à temps partiel est relativement faible et que les intérimaires sont plutôt peu nombreux.

A Nogent-le-Rotrou comme à Pithiviers, le temps partiel est peu répandu et le secteur des services a un poids moins important que dans l'ensemble de la région. En revanche, l'industrie est développée.

A La Châtre, c'est surtout la faible part des jeunes et de l'intérim qui peut expliquer un taux de bas salaire relativement faible.

5. Répartition des salariés selon leur niveau de rémunération salariale

Le salaire médian s'établit en 2002 à 13795€

Les **bas salaires** sont définis à partir du seuil à 50% du salaire médian, soit 6898€ en 2002.

Les **très bas salaires** sont définis à partir du seuil à 25% du salaire médian, soit 3449€ en 2002.

zone	Nombre de salariés	Proportion de salariés gagnant moins de ...									
		25%	30%	40%	50%	60%	2/3	70%	80%	90%	100%
...du salaire médian											
Amboise	24972	10,0%	11,5%	14,7%	18,2%	21,6%	24,3%	25,8%	31,1%	38,9%	47,9%
Argenton-sur-Creuse	11814	11,8%	13,8%	17,6%	22,0%	26,2%	29,6%	31,2%	39,0%	49,5%	59,8%
Aubigny	10019	11,4%	13,1%	16,7%	20,7%	24,7%	27,8%	29,4%	35,1%	44,7%	54,3%
Blois	62152	12,2%	13,8%	16,8%	20,0%	23,6%	26,1%	27,3%	32,6%	40,2%	49,1%
Bourges	57842	11,6%	13,2%	16,4%	20,0%	23,6%	26,3%	27,8%	33,3%	41,5%	50,3%
Chartres	77222	10,7%	12,2%	14,9%	17,8%	21,0%	23,2%	24,5%	29,0%	35,3%	43,2%
Chinon	16935	12,2%	14,0%	17,8%	21,9%	25,9%	28,9%	30,5%	36,7%	45,7%	55,5%
Châteaudun	17356	9,8%	11,3%	14,2%	17,6%	21,1%	23,6%	25,0%	30,7%	39,7%	50,0%
Châteauroux	38056	11,4%	12,9%	16,2%	19,9%	23,4%	26,2%	27,5%	33,6%	42,8%	52,8%
Châtre	7413	10,3%	11,7%	15,0%	18,7%	22,3%	25,4%	26,8%	33,4%	44,8%	57,1%
Dreux	44439	12,1%	13,7%	16,7%	20,2%	23,6%	26,1%	27,5%	32,2%	38,9%	46,8%
Gien	22648	11,7%	13,3%	16,4%	20,0%	23,6%	26,3%	27,7%	32,8%	41,0%	50,3%
Issoudun	10762	9,4%	10,8%	13,6%	16,9%	20,1%	23,0%	24,4%	30,1%	39,5%	49,5%
Loches	13513	11,3%	12,9%	16,6%	20,6%	25,1%	28,2%	29,8%	36,5%	46,1%	56,3%
Montargis	39646	12,0%	13,7%	17,1%	20,5%	24,0%	26,6%	27,9%	33,2%	40,9%	49,7%
Nogent-le-Rotrou	11607	10,5%	11,9%	14,8%	18,2%	21,7%	24,6%	25,9%	31,5%	40,8%	52,2%
Orléans	154127	13,1%	14,8%	17,8%	21,0%	24,2%	26,5%	27,6%	32,0%	38,5%	45,8%
Pithiviers	21540	11,0%	12,4%	15,4%	18,6%	21,8%	24,3%	25,5%	30,0%	37,3%	46,9%
Romorantin	22431	11,3%	13,0%	16,2%	19,9%	23,5%	26,3%	27,7%	33,3%	42,0%	51,3%
Saint-Amand-Montrond	12929	10,7%	12,3%	15,6%	19,5%	25,0%	28,3%	29,9%	36,6%	46,8%	57,0%
Tours	137086	13,7%	15,5%	18,9%	22,3%	25,9%	28,5%	29,9%	34,9%	41,8%	49,7%
Vendôme	21887	10,3%	11,7%	14,6%	18,2%	21,6%	24,2%	25,5%	31,0%	40,6%	52,4%
Vierzon	14932	11,1%	12,7%	16,1%	19,9%	23,8%	26,7%	28,2%	34,5%	43,0%	52,0%
Région	851328	12,0%	13,6%	16,8%	20,2%	23,7%	26,3%	27,6%	32,8%	40,4%	49,1%

Source : Insee, DADS 2002